



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 18 avril 2017, adoptait le règlement suivant :

« RÈGLEMENT 1243 pour emprunter une somme de 250 000 \$ pour la conception de plans et devis pour le réaménagement et réfection sectorielle du garage municipal, incluant tous les frais inhérents, les taxes, les imprévus et les frais de financement et pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 250 000 \$.

Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement numéro 1243, le 3 juillet 2017.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse: ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 26 juillet 2017.

Le greffier adjoint

(s) Yan Senneville

Yan Senneville, OMA